

NOUVELLES INSCRIPTIONS POUR 2024-2025

Période officielle d'inscription

du 10 au 30 janvier 2024

Pour les élèves qui fréquentent déjà notre école, voir informations à la page suivante

Votre enfant a déjà 5 ans ou aura 5 ans avant le 30 septembre 2024?
Il/Elle débutera la maternelle en août 2024 !

1- Prenez un rendez-vous via le site

<https://calendly.com/fdl2425/inscription>

2- Présentez-vous à votre rendez-vous 10 minutes avant l'heure fixée et prévoir au 30 minutes pour compléter l'inscription.

- Vous devrez compléter des documents et rencontrer un membre de notre personnel

3- Ayez en main les documents suivants :

- Le certificat de naissance de votre enfant (pays d'origine)
- Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada, apportez aussi le certificat de citoyenneté ou la carte de résident permanent
- 2 preuves d'adresse : (documents officiels comportant votre nom et votre adresse complète ex : Bell, Hydro, relevé de carte de crédit, permis de conduire etc)
- Le portrait périodique de novembre/décembre remis par le milieu de garde.
- Tout bulletin antérieur
- Rapports professionnels (psychologue, orthophoniste, ergothérapeute etc)
- Les coordonnées de la garderie

ATTENTION

Si votre enfant ne parle pas le français

Si votre enfant a un statut temporaire d'immigration

VOUS DEVEZ prendre rendez-vous avec le service de l'organisation scolaire du **CSSDM en visitant la page <https://accueil.csdm.qc.ca/>**

RÉINSCRIPTION POUR ANNÉE 2024-2025

élèves qui sont déjà en classe régulière à notre école
(Maternelle, 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e année)

Élèves du territoire de l'école

Un très grand nombre d'entre vous ont déjà fait la réinscription via Mozaik. MERCI !

Si vous n'y êtes pas parvenu, un document papier vous sera transmis dès notre retour à l'école.

Élèves inscrits en libre-choix, à notre école

Si votre enfant fréquente notre école mais que vous résidez sur le territoire d'une autre école, son inscription en libre choix doit être **refaite annuellement**, en utilisant la même procédure que pour les élèves du territoire.

Veillez noter que toute acceptation en libre-choix ne sera officielle que le 2^e jour de classe de l'année 2024-2025, puisque l'école doit d'abord s'assurer d'accueillir les élèves de son territoire.

ÉLÈVES DES CLASSES D'ACCUEIL

*******PAS D'INSCRIPTION MAINTENANT*******

L'inscription des élèves de l'accueil aura lieu à la fin de l'année scolaire lorsque la décision de passage au régulier ou de poursuite à l'accueil sera prise.